

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES
 8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ
 74230 THONES
 Téléphone : 04 50 32 17 17
 Télécopie : 04 50 02 19 30
 Site internet : www.ret.fr
 Contact : service-client@ret.fr



TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO		
en vigueur depuis le :		01/02/2025
Puissance souscrite en kVA	Prix des mensualités (en €)	
	HT*	TTC*
6	11,42	14,40
9	14,16	18,09
12**	16,94	21,83
15	19,48	25,30
18	22,03	28,79
24 - 30	32,87	41,82
36	38,57	51,03

	Prix de l'énergie (en c€ / kWh)			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
Jours Bleus : 300 jours par an	7,36	12,88	9,56	15,52
Jours Blancs : 43 jours par an	8,69	14,47	11,56	17,92
Jours Rouges : 22 jours par an	9,28	15,18	51,51	65,86

HT* : hors TICFE (ou CSPE), Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

TTC* : inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC** : inclus TICFE (3,37 c€/kWh), TCCFE (0 c€/kWh), TDCFE incluse dans TICFE

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,72 €/an)

** La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

Jours Rouges : entre le 01/11 et le 31/03

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin (Heures Creuses 22h- 6h)

Dispositions particulières

Préavis : la veille dès 20h.

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

Heures Creuses : (code Y) 22h-6h

- dimanche : jour "Bleu"

Jours TEMPO : www.ret.fr

TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé						
TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP					01/02/2025	
en vigueur depuis le						
P. Souscrite (en kVA)	Mensualités (en €)		Energie (en c€ / kWh)			
	HT*	TTC*	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	16,50	20,77	88,61	110,38	8,93	14,76
15	19,15	24,22				
18	21,63	27,49				
36	37,60	48,26				

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,72€/an)

Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)				Tarif acheminement au 01/02/2025		
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%			Taux TVA : 5,5%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	13,63	2,99	3,15
12	14,56	3,19	3,37	17,08	3,75	3,96
15	17,38	3,81	4,02	20,53	4,50	4,75
18	20,20	4,43	4,67	23,98	5,26	5,55
24	/	/	/	30,88	6,77	7,14
30	/	/	/	37,78	8,29	8,75
36	37,12	8,14	8,59	44,68	9,80	10,34

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE)) : 3,37 c€/kWh
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 01/08/2021
Taxe Communale & Taxe Départementale incluses dans TICFE

date de vigueur

TVA à 20 % sur énergie TCFE et prestations

TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (9,72€/an)

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon ,
La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

3 Prestations techniques :

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17

géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

4 Revision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Duree du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Pénalités de retard : 15 jours après la date échéance : 6,25 € HT, 7,50 € TTC

Compteur non évolué prix réduction / suspension : 50,39 € HT / 60,47 € TTC

Compteur évolué prix réduction / suspension : 35,45 € HT / 42,54 € TTC

9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : service-client@ret.fr

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification :

- Avec un compteur évolué 1,45 € HT/1,74 TTC en standard ;

- Avec un compteur non évolué 26,52 € HT/ 31,82 € TTC supplément : 63,22 € HT/75,86 TTC en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais augmentation de puissance à distance compteur évolué : 3,51 € HT

Frais d'augmentation de puissance ou de version tarifaire avec changement de matériel : 53,10 € HT;

avec supplément : 63,22 € HT en version express sous 5 jours

La baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 29,89 € HT

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 63,22 € HT

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.

12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus